



Mme Alice Cloutier

S'occupe des dames âgées depuis 7 ans à l'Hôpital Notre-Dame-de-Lourdes.

Présidente de l'Alliance des Infirmières de Notre-Dame-de-Lourdes.

55 ans.

Mère de 6 enfants, dont 3 étudiants à l'Université et 2 au Cégep; son mari est soudeur.

Condamnée à \$5000 et 6 mois de prison pour avoir enfreint l'injonction.

"J'ai recommencé à travailler il y a 7 ans parce qu'on avait besoin d'argent pour l'instruction des enfants: on voudrait pas qu'ils soient trop endettés à la fin de leurs études et le gouvernement refuse de leur donner des bourses.

Dans le groupe des 18 infirmières du syndicat de Notre-Dame-de-Lourdes, le vote pour la grève avait été majoritaire mais faiblement. Nous avons voulu négocier les services essentiels, mais la Directrice a refusé, prétendant qu'elle était capable

d'assumer elle-même ses responsabilités. Après le début de la grève, nous avons essayé de nouveau: même refus. Je me suis fait répondre par une assistante directrice: c'est vous qui causez le trouble, vous êtes une grossière. Quand la grève a débuté, je fus la seule infirmière de jour syndiquée à ne pas entrer et à faire front commun avec les employés de soutien. J'avais fait la grève de 1966, et je savais que les malades n'en souffriraient pas. Plusieurs infirmières étaient entrées, avec l'appui de

la police au besoin, de même que plusieurs cégépiennes auxquelles on semble avoir promis un emploi d'été.

Quant à l'injonction, je n'ai pas reçu personnellement d'avis. J'ai reçu un bref de comparution, signé par un employé de l'Hôpital. En cour, où j'allais pour la première fois, les témoins contre moi furent le directeur du personnel et une infirmière syndiquée: c'est assez fort. Le juge m'a paru plus proche du gouvernement que des

Travailleurs ordinaires, le gouvernement refuse vos demandes, vous met à la prison et à l'amende sévère, vous enlève le droit de négocier et de protester, parce que vous avez menacé le pouvoir des patrons en voulant faire croire aux travailleurs québécois qu'ils ont droit à un minimum de \$100. par semaine et à un minimum de sécurité.

Par les condamnations et par la loi 19, les patrons et leur gouvernement veulent remettre à leur place les travailleurs du secteur privé aussi bien que du secteur public avant que ceux-ci ne les forcent à tenir compte des besoins du monde pour les salaires, les subventions, les fermetures d'usines, etc.

On n'a pas le choix: il faut s'organiser pour faire retirer la loi 19. C'est le moment de rassembler nos forces. Sinon, nous retournons en arrière et nous nous condamnons à un syndicalisme d'enfants sages.

travailleurs. On est traité en criminels pour une infraction qui n'est pas pire qu'une infraction à la circulation. En sortant du tribunal, un agent est venu immédiatement réclamer l'amende à une de mes compagnes.

Depuis mon retour à l'hôpital, ce n'est pas facile pour moi. Nous avons de la difficulté à négocier les vacances et je suis critiquée de part et d'autres.

Tout cela me fait voir plus clair dans ce qui se passe au niveau du gouvernement. L'adminis-

tration du gouvernement est bien pourrie et la partie patronale est bien proche du gouvernement. Le bill 19 brime les droits des ouvriers: on donne un droit et on le retire le lendemain. Plusieurs syndiqués ont encore bien peur des autorités, surtout dans les petits syndicats. Comme ils retirent des fruits de la lutte comme tout le monde, je trouve injuste que tous ne participent pas à la lutte. Il faudrait presque une formule où seuls ceux qui ont collaboré à la lutte en retirent les fruits."

LE MÉPRIS C'EST FINI

~~19~~

Discours prononcé par Maurice Boucher
au nom de la délégation québécoise au XVe congrès
des syndicats soviétiques à Moscou, le 22 mars 1972.

CAMARADES SOVIÉTIQUES,

Nous ne saurions trop vous remercier au nom des travailleurs du Québec, au Canada, de nous avoir donné l'opportunité d'assister à cet important congrès. Cette aimable et fraternelle invitation d'un nombre aussi considérable de représentants syndicaux d'autres pays, fait de ce congrès un événement de grande importance pour l'avancement de la cause des travailleurs du monde entier en plus de définir les tâches des syndicats de l'U.R.S.S. C'est pourquoi nous nous réjouissons d'avoir l'occasion d'y participer.

Nous sommes probablement une des plus petites organisations syndicales présentes à ce congrès. Ainsi, nous apprater-niser avec les camarades d'U.R.S.S. et des autres pays.

Nous croyons devoir décrire rapidement certains aspects du contexte dans lequel nous exerçons notre action syndicale en Amérique du Nord, au Canada et plus précisément dans l'état du Québec. Nous avons principalement à combattre sur deux fronts: d'abord le colonialisme dont les Québécois sont victimes sur une haute échelle et ensuite l'impérialisme américain qui contrôle dans une très forte proportion l'économie du Québec et du même coup, les pouvoirs politiques. De cette coalition, allié au capitalisme anglo-canadien, résulte une exploitation éhontée et une aliénation sans bornes des travailleurs francophones du Québec.

Notre confédération syndicale représente 250,000 travailleurs, au Québec, sur 750,000 syndiqués pour une population active de 2 millions et demie. Le Canada est une confédération composée de 10 provinces dont seul le Québec est francophone. Le peuple québécois qui compte 6 millions d'habitants est donc situé au milieu d'une population anglophone de près de 210 millions, si on ajoute les 22 millions de canadiens à la population des U.S.A. Nous subissons de ce fait,

l'imposition d'une culture qui n'est pas la nôtre par une élite dont les aspirations sont très différentes des nôtres pour ne pas dire contraires.

Nous nous sentons très seuls dans cette Amérique du Nord puisque nous avons l'impression d'être la seule organisation populaire à contester fermement le régime capitaliste. Nous devons dire, cependant, que les travailleurs québécois qui sont membres des grandes unions des U.S.A. sont de plus en plus disposés à renverser ce régime même s'il est favorisé par ces mêmes unions aux U.S.A. On peut dire que les chances d'unité des travailleurs québécois augmentent de jour en jour.

A la C.S.N., nous considérons que nous sommes à un tournant important de nos luttes. Nous avons définitivement renoncé à tenter de réformer ou de civiliser ce régime capitaliste. C'était là une utopie. Nous étudions présentement les moyens de prise en main par les travailleurs des moyens de production et l'instauration d'un régime socialiste au Québec. Nous sommes sérieusement au travail dans ce sens pour arriver à sensibiliser la population québécoise à ce désir de libération. Nous aurons un congrès en juin prochain qui sera appelé à déterminer d'une façon précise l'orientation politique de notre organisation dans cette direction.

C'est pour la construction du socialisme au Québec que nous recherchons la solidarité des travailleurs de tous les pays qui ont réussi à l'instaurer chez eux et celle de ceux qui vivent les mêmes problèmes que nous qui sommes aux prises avec cet impérialisme américain qui contrôle 60% de l'économie du Québec et qui écrase les travailleurs que nous représentons.

Nous avons, au Québec, un taux de chômage de 10% de la population active, qui est dû à l'action des entreprises



multinationales américaines qui emploient 50% de la main-d'oeuvre de l'industrie manufacturière, par des fermetures d'usines et des congédiements massifs, sans égard aux conséquences sociales de tels gestes.

Les travailleurs québécois sont maintenant conscients que la seule arme pour faire échec à l'impérialisme américain réside dans la solidarité de tous les travailleurs du monde.

Voilà donc un rapide aperçu des difficultés que rencontrent les travailleurs québécois.

Nous vous réitérons nos remerciements pour nous avoir permis ce bain de fraternité avec des représentants de travailleurs qui ont remporté des victoires éclatantes dans les luttes semblables à celle que nous livrons, particulièrement les travailleurs soviétiques qui ont tracé la voie de la libération des peuples.

Maurice Boucher

Pour la Confédération des syndicats nationaux (Québec) et le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (C.S.N.).

Le premier mai, fête des travailleurs.

Au Québec, le premier mai a marqué cette année le début d'une semaine de mobilisation des travailleurs contre la loi 19, un point tournant dans le mouvement d'affirmation des travailleurs pour faire prévaloir les besoins du monde sur les intérêts capitalistes dans l'organisation de la société québécoise.

Dans ce contexte, l'allocution prononcée par la délégation québécoise au congrès des syndicats soviétiques prend tout son sens.

Elle donne également son sens à la lutte pour le français au Québec et la promotion des travailleurs francophones que les syndicats ont entrepris avec le MQF (Mouvement Québec Français) dans toutes les régions du Québec.

Le premier mai de cette année aura également été marqué par un pas en avant vers l'unité des travailleurs par la formation d'un front commun permanent CSN, FTQ, CEQ dans la région de Montréal, au niveau des conseils centraux (ou leur équivalent).

Pour la promotion des travailleurs francophones

LE FRANÇAIS, LANGUE DU QUÉBEC

Partout dans le Québec, les travailleurs syndiqués à la CSN sont invités à participer au MQF (mouvement Québec français) qui mène une vaste campagne pour faire reconnaître le français comme langue officielle du Québec.

Il se peut que les travailleurs, qui ont cette année à se battre sur bien des plans importants à la fois, ne se sentent pas tellement concernés par cette lutte. Il est en effet assez ridicule d'avoir à se battre pour faire reconnaître par les pouvoirs en place une chose qui fait partie de la vie quotidienne de 80% de la population: le Québec est un pays français. En acceptant de participer au MQF avec les autres centrales syndicales, l'association des professeurs de français, les sociétés St-Jean-Baptiste et nationale des Québécois, la CSN a fait valoir que le problème du français au Québec n'était plus un simple problème culturel mais un problème social qui touche notamment les travailleurs québécois qu'on oblige à travailler en anglais et qu'on maintient au second rang. Les travailleurs québécois ont le droit de vivre et de travailler en français: c'est le simple bon sens. Ils ont le droit d'être eux-mêmes chez eux.

Le capital n'a pas de patrie, mais le monde ordinaire en a une.

Or, même avec la meilleure volonté du monde, on ne peut nier que tel n'est pas le cas. La population du Québec augmente et les parlants français diminuent. La situation prend des proportions tragiques à Montréal, mais les régions les plus françaises du Québec ne sont pas épargnées. Les compagnies américaines ou anglophones, appuyées par les politiques de bilinguisme anglais d'Ottawa, obligent un peu partout les travailleurs à utiliser l'anglais au travail et maintiennent les travailleurs francophones dans des postes subalternes. Les enquêtes sont formelles là-dessus. Le bill 63 a ouvert les portes à l'anglicisa-

tion dans les écoles. Le gouvernement Bourassa n'a cessé de reculer devant les pressions anglophones, qu'elles viennent de General Motors, de groupes anglophones de Montréal ou d'Ottawa. La commission Gendron, qui n'en finit pas d'étudier, n'est qu'une excuse dont Bourassa se sert à toutes les sauces.

Tous nos pouvoirs s'obstinent à refuser le droit d'existence à quelque chose qui est l'évidence même pour la population: notre identité comme Québécois, une identité qui se révèle chaque jour plus attachante et plus vivante. Le capital n'a pas de patrie, mais nous, nous, nous avons une. Vivre en français fait partie intégrante de notre combat pour bâtir une société plus humaine au Québec. Le monde ordinaire a le droit de vivre décemment et la tête haute, et le monde ordinaire parle français au Québec.

Le MQF: forcer les pouvoirs à reconnaître ce que nous sommes.

La campagne du MQF, qui compte maintenant une organisation dans 25 régions du Québec, vise à forcer le gouvernement à poser la base minimum d'une reconnaissance du français au Québec: le français, langue officielle du Québec au niveau de l'Etat et au niveau des écoles, tout en ne brimant pas la possibilité pour les anglophones d'origine d'avoir des services en anglais. Sur cette base, il sera ensuite possible de généraliser le français au travail, dans la publicité et dans la vie quotidienne en général.

La première étape de la campagne du MQF en a été une d'organisation. Le

MQF a élaboré deux projets de loi fort simples, une pour la promulgation du français langue officielle du Québec, l'autre pour abroger le bill 63 au niveau scolaire. Ce minimum permettrait déjà d'éviter l'accélération de l'anglicisation que nous connaissons, à Montréal en particulier, et la constitution de petits états anglophones qui font tache d'huile un peu partout dans le Québec. Ces projets de loi ont été présentés à Bourassa qui a refusé de s'engager ni dans un sens ni dans l'autre, ce qui a fait conclure au MQF que le gouvernement Bourassa n'a pas de position sur la question linguistique et n'oppose aucune résistance à la politique de bilinguisme pour le Québec qui nous vient d'Ottawa. Le MQF a ensuite tenu des rassemblements dans 25 régions du Québec et mis sur pieds dans ces régions des MQF régionaux où les syndiqués sont appelés à jouer un grand rôle.

Le MQF est maintenant en mesure de passer à l'action. Des pétitions circulent présentement un peu partout. Des soirées d'animation seront organisées dans chaque région, ainsi que des rencontres avec les organismes publics et les médias d'information et les députés, des confrontations publiques avec ceux qui ne sont pas d'accord, des pressions diverses. On veut que le monde prenne parti. Le 24 juin pourrait être cette année un sommet de cette campagne dans les 25 régions.

Voulez-vous un Québec français?

Sur ce point comme sur les autres, le mot important appartient aux travailleurs, au monde ordinaire. Sur ce point comme sur les autres, rien n'est possible sans eux. Le MQF offre la possibilité aux travailleurs de dire s'ils veulent vraiment un Québec français: les MQF régionaux ont besoin d'eux. Il ne s'agit plus du bon parler français, il ne s'agit plus de demander un McGill français ou un St-Léonard français ou un Eaton, un Air Canada, un General Motors français, ni même un Montréal français: il s'agit d'exiger un Québec français.

L'ÉCHO DE
MALARTEIC
Québec, Qué.
M circ. n.a.

16 FEV 1972

MQF dans le Nord-Ouest

Le mouvement Québec français régional a été lancé officiellement le 21 janvier et déjà plusieurs organisations y ont adhéré. Lors de sa fondation, le MQF régional comptait déjà sur l'appui de la Société St-Jean-Baptiste de l'ouest québécois, FUCI, du Front commun inter-syndical régional récemment formé, et de deux maisons d'affaires, Yves Parent Lée et Parico Lée.

Depuis plusieurs sections locales de la SSJB de l'ouest québécois y ont adhéré, ainsi que la Cité de Royon. La SSJB du diocèse d'Action répondant n'a pas encore manifesté l'intention de prendre les rangs du MQF régional. Le mouvement Québec français a pris naissance au début de l'été sur l'initiative de M. François Albert Angers et de M. Mathias Rioux, alors président de l'Alliance des Professeurs de Montréal. Le but précis de ce

Le Mouvement Québec français sera créé à Saint-Hvacinthe
Les hommes d'affaires ne seraient pas encore prêts à lutter pour le français

Journal de Québec le 1 Mars 1972.

Le MQF prend souche sur la Côte Nord!

Les représentants de la Société St-Jean-Baptiste de la Côte Nord, de la CSN, de la C.A.P. et de l'Association des Professeurs de Français de la Côte Nord, ont tenu une

réunion le 15 février 1972 à Saint-Hvacinthe. Les participants ont discuté de la possibilité de créer un MQF régional dans cette région.

Le mouvement Québec français a pris naissance au début de l'été sur l'initiative de M. François Albert Angers et de M. Mathias Rioux, alors président de l'Alliance des Professeurs de Montréal. Le but précis de ce

Mouvement PROGRES-DIMANCH

du Québec Français

Grande assemblée jeudi soir à Alma

Le mouvement Québec Français est fondé dans la Vieille capitale

Des représentants de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, de l'Association québécoise des professeurs de français et des sections régionales du FUCI de la C.O.U. et de la F.U. ont mis sur pied, hier, à Québec, le MQF de la région de la capitale nationale.

Le mouvement Québec français a pris naissance au début de l'été sur l'initiative de M. François Albert Angers et de M. Mathias Rioux, alors président de l'Alliance des Professeurs de Montréal. Le but précis de ce

Le mouvement du Québec Français est fondé dans notre région

Le mouvement du Québec Français a officiellement vu le jour dans la région en fin de semaine. Rappelons que le MQF est né au début de l'été dernier et qu'il regroupe un grand nombre d'organisations syndicales et populaires.

Entre-temps, pour finaliser le plan d'action du MQF régional, une autre réunion aura lieu vendredi le 25 février 1972 à 20.00 heures à l'École de la Trinité

MAA

CONSTRUIRE PAR LA BASE UNE DÉMOCRATIE SOCIALISTE AU QUÉBEC

Orientation générale: une démocratie socialiste québécoise.

Le congrès du conseil central de Montréal, qui s'est tenu la fin de semaine du 15 avril, n'a été marqué d'aucune décision fracassante, mais l'insistance a été mise sur une reprise de la formation et de l'action syndicales et politiques au niveau des syndicats de la base. C'est de cette façon que les 300 délégués présents (possibilité de plus de 900), en dépit du contexte de la grève du front commun, ont pensé qu'il fallait procéder pour commencer à construire la démocratie socialiste: permettre à chaque travailleur et à chaque syndicat de devenir un élément vivant et actif dans la transformation de la société, construire par la base la force des travailleurs.

Le congrès avait pour thème "Le socialisme, c'est la démocratie". Ce thème faisait suite à la Déclaration de principes adoptée par le conseil central ces dernières années, mais aussi au document "Ne comptons que sur nos propres moyens" qui a fait l'objet d'une animation suivie dans la plupart des syndicats affiliés au conseil central de Montréal.

Les orientations prises par ce congrès du conseil central le plus important de la CSN ne sauraient laisser indifférents l'ensemble des syndiqués CSN à l'approche du congrès d'orientation de juin.

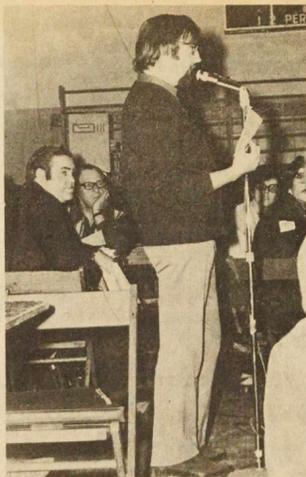


Les documents soumis aux congressistes établissent clairement l'orientation générale. Les travailleurs québécois comprennent de plus en plus que le système capitaliste est essentiellement un système d'exploitation de la majorité par une minorité, et ils comprennent également que le socialisme est la voie d'avenir pour leur libération. La loi du profit, source du pouvoir et source de l'exploitation au niveau de la production et du travail aussi bien que de la consommation, doit être remplacée par la planification sociale en fonction des besoins essentiels de tous plutôt que des seuls désirs de luxe d'une minorité. Ceci ne sera possible que si les travailleurs deviennent collectivement propriétaires des entreprises et participent à leur gestion.

"La solution aux tensions croissantes que connaît la société québécoise ne réside donc pas dans le rétablissement d'un présumé équilibre entre le capital et le travail, ni dans le développement de ce qu'on appelle une "économie mixte". Le capitalisme d'Etat n'est pas le socialisme: c'est une forme nouvelle du capitalisme, c'est une économie où la loi du profit demeure la loi essentielle. Et la loi du profit est, partout et toujours, la source première, l'origine de l'exploitation de la majorité par la minorité de ceux qui contrôlent l'utilisation du profit, qu'ils soient hommes d'affaires ou politiciens important peu..."

"Un acquis essentiel du mouvement ouvrier québécois, c'est que les réformes isolées ne règlent rien à long terme. Plus de 50 ans de luttes persévérantes, souvent très pénibles, parfois même meurtrières, pour se retrouver avec l'inflation, le chômage, les inégalités régionales, un contrôle toujours plus grand des capitalistes sur la vie et la mort des usines, avec une domination sans cesse croissante de l'impérialisme sur le Québec, voilà qui suffit amplement à démontrer que le capitalisme ne peut pas être réformé et qu'il faut l'abolir, cesser de s'attaquer seulement aux effets pour arriver à la source du mal et s'en défaire..."

"Dépasser les luttes strictement défensives est maintenant l'objectif à poursuivre. Il ne s'agit pas, au contraire, de rejeter les luttes passées, mais de voir qu'elles ne produiront tous leurs effets que si elles visent à une transformation radicale des rapports de production et des rapports sociaux".



Construire la démocratie politique.

Le fait que nous ayons des gouvernements élus par tout le monde ne trompe plus personne. La démocratie qui en résulte n'est qu'apparente. Les gouvernements élus sont visiblement au service de la minorité qui contrôle l'économie. Les partis politiques qui s'offrent au choix des électeurs sont tous des partis de la classe dominante: ils sont financés, appuyés et manipulés par cette classe.

L'objectif à atteindre, c'est le pouvoir politique aux travailleurs. Un gouvernement contrôlé par la base, un état décentralisé, des représentants toujours révocables et un plan efficace en fonction de la majorité.

Pour y parvenir, les délégués se sont dits d'accord pour les objectifs immédiats suivants: faire ressortir le caractère politique des conflits syndicaux, consolider l'organisation des travailleurs, intervenir au niveau municipal et scolaire, exiger une réforme complète des mécanismes électoraux et prendre position catégoriquement en faveur de l'indépendance du Québec (cf. résolution ci-contre). Les délégués ont appuyé un engagement ferme en faveur du FRAP.

Le conseil central des syndicats nationaux de Montréal se prononce catégoriquement en faveur de l'indépendance nationale du Québec et entend agir énergiquement en faveur de cette cause, estimant que cette dernière coïncide avec les intérêts économiques, sociaux et culturels des travailleurs québécois; le conseil central insiste pour qu'on réalise la libération nationale du Québec en fonction des intérêts des travailleurs. Les attendus de la résolution expliquent que l'autodétermination des travailleurs et la libération du capitalisme au Québec présupposent l'autodétermination du Québec pour y créer une société nouvelle.

Construire la démocratie économique.

Les travailleurs n'ont rien à dire dans les décisions des capitalistes: ces derniers sont de moins en moins nombreux à décider seuls des investissements, des changements, des productions, des fermetures d'usines, etc. Avec les subventions que nous leur payons, les capitalistes sabotent notre économie et nous réduisent au chômage et à la pauvreté après nous avoir pillé nos richesses et exploité au travail.

L'objectif à atteindre, c'est que les travailleurs aient la propriété et le contrôle des entreprises et des richesses (notamment l'épargne nationale), et ceci, par un processus de planification décentralisée. Cette prise de pouvoir et cette socialisation des entreprises nécessitera forcément un large réorganisation de la production, étant donné les représailles qu'elle provoquera de la part des capitalistes étrangers au Québec.

Dans l'immédiat, les délégués ont résolu de créer partout où c'est possible des comités d'entreprises dont le premier rôle sera d'analyser le fonctionnement de leur entreprise. C'est un premier pas, joint à la formation, pour préparer les travailleurs à prendre en mains l'économie.



Construire la démocratie industrielle.

Les travailleurs québécois, qu'ils soient syndiqués ou non, n'ont à peu près rien à dire sur la gestion de l'entreprise et les conditions de travail. L'objectif à atteindre, c'est une entreprise gérée par les travailleurs de façon à orienter la production vers les besoins et non vers le profit, et de façon à remplacer la concurrence par la coopération.

Pour atteindre cet objectif, les délégués ont opté pour une série de mesures destinées à consolider la cellule ouvrière que constitue le syndicat et la solidarité entre syndicats. Les syndicats doivent préparer les travailleurs à la grance des entreprises. On favorise donc l'autonomie la plus complète possible du syndicat local, une meilleure formation et information des membres, l'étude de l'entreprise et de ses profits, etc. Les délégués se sont opposés aux formules de cogestion avec l'employeur et d'alliances tactiques avec les partis politiques; pour le moment, les travailleurs doivent plutôt construire leur force collective, se consolider et se préparer à occuper des tâches de grance.

Construire la démocratie sociale.

Notre économie ne vise pas à répondre aux besoins sociaux mais à faire des profits. Les mesures sociales nombreuses qui existent, quand on s'y arrête, visent moins à aider les gens qu'à servir les capitalistes en secourant ceux qu'ils ravagent, en maintenant le pouvoir d'achat des défavorisés, en veillant à l'instruction et à la santé de la main-d'oeuvre, en prévenant les révoltes, etc. "L'économie se développe de façon anarchique, sans tenir compte des objectifs sociaux. Tout se passe comme s'il y avait deux sortes de réalités: l'une économique pour ceux qui peuvent se la payer, l'autre sociale pour tous ceux qui n'ont pas accès à la propriété des moyens et des fruits de la production. Pour les uns, le profit et le pouvoir; pour les autres, le bien-être, l'assurance-médecins, deux ou trois petites bourgeoisies, etc. D'où un droit des possédants et un droit des non-possédants, d'où des subventions aux entreprises (même les plus riches du monde comme I.T.T. et I.B.M.) et des chèques de bien-être pour les expulsés du circuit économique. D'où aussi des produits de luxe en quantité plus que suffisante (motos-neige, T.V. couleur, appartements "bachelors", etc.) et grave pénurie de bien nécessaires (grands logements à loyer modique, réseau intégré et étendu de transport en commun, loisirs accessibles, etc.); d'où les autoroutes en plein coeur de ville pour ceux qui ne peuvent sortir de la ville regardant passer ceux qui le peuvent".

Si l'objectif est ici de rétablir la primauté du social, les délégués considèrent qu'il faut appuyer toutes les revendications susceptibles d'améliorer la situation présente de la majorité des gens: rapatriement des pouvoirs sociaux au Québec, promotion des travailleurs francophones par la déclaration du français comme langue officielle, santé et éducation gratuites pour tous, socialisation des médecins et des avocats, nationalisations des entreprises pharmaceutiques, revenu minimum garanti, protection de l'environnement, construction de logements à prix modique, plein emploi, abolition de la spéculation foncière, convention collective minimum pour tout travailleur, recyclage tous les cinq ans, retraite à 60 ans, semaine de 32 heures, vacances d'un mois pour tous, implantation de coopératives, etc.

Construire la démocratie culturelle.

"Plus que les rapports de travail et que le système scolaire, c'est tout notre mode de vie qui est déterminé par les intérêts du capitalisme. Ce sont les maîtres de l'économie capitaliste qui, en fin de compte, décident comment nous allons nous loger, nous nourrir et nous habiller. Ce sont eux qui choisissent nos loisirs, la forme de nos autos et la couleur de notre papier de toilette. Les modes sont autant de moyens de faire tourner la roue du profit, d'une part, et d'attaquer pour les influencer, les mécanismes de notre intelligence, de notre affectivité, de notre vie intime. L'exploitation capitaliste, c'est aussi la domination culturelle".

Seule l'abolition de la loi du profit peut permettre l'avènement d'un mode de vie où l'on peut vivre tout le temps et partout. Les délégués ont insisté pour le moment sur la nécessité d'implanter dès maintenant l'autogestion dans les institutions de formation, d'information et de loisirs, sur l'importance d'obtenir que le français devienne vraiment la langue des Québécois, sur l'importance également de favoriser tous les moyens d'expression populaire, notamment des fêtes comme le 1er mai et le 24 juin.

Construire la démocratie syndicale.

Les syndicats ont toujours défendu les intérêts des travailleurs mais tout en tentant de les intégrer au système existant. Cette accommodation plus ou moins grande au système existant est à la base des faiblesses dont souffre présentement le syndicalisme: division en 4 centrales, séparation du front syndical et du front politique, séparation entre fédérations et conseils centraux, syndiqués et non-syndiqués, tendance à la centralisation bureaucratique et faiblesse de la base.

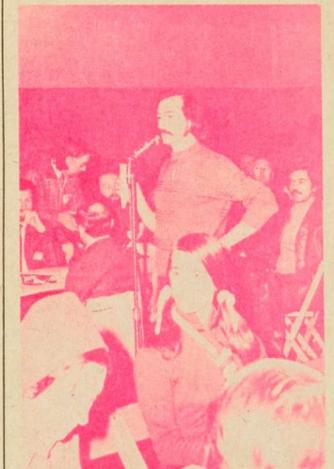
Dans l'optique d'un régime socialiste, les syndicats sont appelés à être le principal frein à la bureaucratie et le principal instrument pour favoriser la participation des travailleurs.

Dans l'immédiat, les délégués considèrent que les principaux objectifs à atteindre sont l'unité syndicale d'une part, et l'autonomie et la vitalité du syndicat local d'autre part. A cette fin, on a proposé de multiplier les fronts communs, d'y inviter les non-syndiqués, de limiter le maraudage en instituant un comité d'arbitrage intersyndical sans supprimer la liberté des travailleurs d'adhérer au syndicat de leur choix, de donner aux conseils centraux les tâches d'éducation et d'organisation syndicale, de redonner leur pleine autonomie aux syndicats locaux et d'intensifier la formation et l'information dans chaque syndicat.



Réorganisation des activités du conseil central.

Les orientations établies par le congrès entraîneront forcément certains réaménagements dans les activités du conseil central. Les cotisations ont été portées de 15 cents à 27 cents. Ceci permettra entre autres choses la remise sur pieds du bureau d'action politique du conseil central avec un permanent. Le service d'éducation sera également développé et tentera d'étendre encore davantage la formule des G.E.T. (groupes d'étude et de travail) qui a donné d'excellents résultats. Ces deux services auront un rôle majeur à jouer dans la consolidation de chaque syndicat comme cellule vivante d'action syndicale et politique et comme base d'une démocratie socialiste en formation où les travailleurs auront en mains les pouvoirs de décision.



LE FRONT COMMUN DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA CSN

Personne n'ignore que la syndicalisation du secteur public et parapublic constitue le trait marquant de l'évolution de la CSN au cours des dernières années et le présent conflit entre le Front commun du secteur public et le Gouvernement est là pour rappeler à tous l'importance de ce fait pour l'ensemble des travailleurs québécois. Ce développement du syndicalisme dans le secteur public a coïncidé avec le développement rapide du secteur tertiaire (services) au Québec.

Personne n'ignore non plus que cette évolution syndicale a créé certains malaises dans la CSN. Les 6 fédérations du secteur privé (Métallurgie, Papier, Bois, Commerce, Vêtement, Textile) ont eu sur plus d'un point le sentiment d'être négligées et de passer au second plan par rapport aux 5 fédérations du secteur public et parapublic (Services, Services publics, Fonctionnaires, Ingénieurs et cadres). Plusieurs facteurs ont contribué à centrer l'attention sur le secteur public: nécessité d'y implanter le syndicalisme, d'inventer de nouveaux modèles syndicaux, d'opérer divers ratrappages, présence dans ce secteur de travailleurs jeunes, avec un niveau d'instruction souvent plus élevé et en contact quotidien avec les problèmes politiques.

Formation du front commun du secteur public.

Depuis quelques années, plusieurs fédérations du secteur privé se sont plaintes d'être négligées par la CSN, d'être

défavorisées au niveau des services d'organisation et de fonds de défense professionnelle, d'être bousculées au niveau de l'action politique. La nécessité de présenter un mémoire au comité de l'assiette fiscale semble avoir fourni l'occasion aux 6 fédérations du secteur privé de former ce qu'on a appelé provisoirement "le front commun du secteur privé". L'ambiguïté possible d'un tel regroupement est clairement précisée dans un document soumis au conseil fédéral de la Métallurgie la semaine dernière. Voici en quels termes est posé le problème:

"La question de l'idéologie politique étant sous-jacente à tous les débats qui se font actuellement dans le mouvement, un danger qui guette la création d'un organisme comme le Front commun, est celui d'être perçu comme étant l'opposition aux tendances politiques qui prédominent chez les syndicats des secteurs publics et parapublics, et, par conséquent, nous risquons d'être combattus plutôt que compris, ce qui ne serait pas de nature à nous aider à atteindre nos objectifs. Il faut donc placer ce Front commun dans son véritable contexte, c'est-à-dire celui qui fait que la CSN est aux prises non seulement avec le pouvoir politique qui s'appelle le gouvernement, mais aussi avec le pouvoir économique détenu par les entrepreneurs capitalistes qui influencent le gouvernement tant dans ses politiques sociales que ses politiques économiques."

Le document fonde la volonté de collaboration des fédérations du secteur privé sur le fait que la structure industrielle au Québec

demeure encore plus fondamentale que le secteur des services. "Nous devons faire le nécessaire pour que l'on saisisse que nous sommes la catégorie de salariés qui est directement et en premier lieu affectée par le chômage, les fermetures d'usines, en somme, par l'insécurité d'emploi. Le Front commun des secteurs public et parapublic qui mène présentement cette si importante négociation au Québec, est une oeuvre considérable et d'une importance capitale pour l'avenir du syndicalisme au Québec. C'est pourquoi, nous avons collaboré. Cependant, il est impensable que les modèles de négociation, de conditions de travail, de conditions de salaires et de réglementation des relations patronales-ouvrières soient créés par les salariés du secteur tertiaire qui, dans des conditions normales il faut bien l'admettre, n'ont pas à être les innovateurs dans ce domaine. La structure industrielle d'une économie vient tout naturellement avant la structure des services."

Toutefois, si les promoteurs du front commun du secteur privé semblent vouloir obtenir des normes différentes de celles du secteur public, étant donné que la négociation, l'organisation, et l'utilisation du fonds de défense sont conditionnés par le morcellement des entreprises dans le secteur privé, la collaboration entre fédérations du secteur privé veut aussi répondre à un besoin de concertation de plus en plus ressentie dans l'action syndicale à ce niveau. En effet, si les entreprises et les négociations sont morcelées, les problèmes économiques et industriels sont souvent les mêmes dans la plupart des entreprises, les politiques industrielles et de

NOUS AUSSI ON A DES CHOSSES À DIRE AU GOUVERNEMENT ET AUX COMPAGNIES

développement du gouvernement sont les mêmes partout, la nécessité de constituer des banques de données sur les entreprises et de promouvoir des réformes au code du travail permettant par exemple la négociation sectorielle et la syndicalisation des non-syndiqués sont autant de points qui nécessitent la collaboration de toutes les fédérations du secteur privé. On peut peut-être ajouter que c'est précisément à ce niveau d'ailleurs que les syndiqués du secteur public et du secteur privé, tout en ayant chacun leurs particularités, peuvent également se rejoindre. La structure économique d'un pays est un tout et la CSN, qui est peut-être la seule centrale du monde occidental dont les effectifs coïn-

dent avec la structure de la main-d'oeuvre, est une des mieux équipées pour mener une action totale et globale.

Un mémoire commun à l'assiette fiscale.

Le premier geste posé par le front commun du secteur privé est le mémoire commun des 6 fédérations de ce secteur présenté au comité de l'assiette fiscale. Les principaux points de ce mémoire sont les suivants:

- Une représentation égale des fédérations et des conseils centraux au conseil confédéral;
- Diminution des pouvoirs de l'exécutif au profit du bureau confédéral auquel on donne l'en-

tière responsabilité de l'administration de la CSN, du fonds de défense et des services;

- modification de la composition de l'exécutif: le président général, 2 vice-présidents, dont un élu par le secteur public et un élu par le secteur privé, le secrétaire général et le trésorier général. Le directeur général des services et le contrôleur ne sont pas élus mais font partie de l'exécutif avec droit de parole mais sans droit de vote; on suggère un droit de veto dans certains cas pour le contrôleur.

- les fédérations réclament 50% du budget majoré de l'organisation, au prorata des membres, et veulent administrer l'autre 50% conjointement avec la CSN et les conseils centraux.
- un meilleur service de recherche économique et de documentation, avec une banque de données pour le secteur privé.
- augmentation des prestations du fonds de défense pour les grévistes.
- remise aux fédérations du dollar par membre versé au fonds de défense professionnelle pour fins de publicité préventive.
- un meilleur partage du fonds de défense professionnelle en fonction des fédérations.

Inutile d'ajouter que ces vœux ne rencontreront probablement pas celles des conseils centraux. Qu'il suffise de mentionner, pour s'en convaincre, que le récent congrès du conseil central de Montréal a demandé "que la CSN et les Fédérations remettent aux conseils centraux l'éducation syndicale et politique, l'organisation et le maintien syndical" afin que soit mieux établi le lien indivisible entre lutte syndicale et lutte politique!

Le bill 23 sur les transports

UN BILL POUR FAVORISER MURRAY HILL ET POWER CORPORATION

Le bill 23 qui prétend mettre de l'ordre dans le domaine du transport au Québec (autobus, taxi, camionnage, etc.) et que le gouvernement s'apprête à voter en troisième lecture, offre tous les signes d'une honteuse collusion entre le gouvernement d'une part, et Murray Hill et Power Corporation d'autre part. Du moins, s'il n'est pas substantiellement modifié. Cette loi concerne beaucoup de monde, dont 8000 syndiqués affiliés à la Fédération des services publics de la CSN. Mais plus encore, c'est toute la population qui est en train de se faire voler littéralement.

La porte ouverte aux compagnies privées.

Le problème fondamental posé par le bill 23 est le suivant.

Les commissions de transport publiques peuvent opérer dans deux secteurs: assurer le service de lignes régulières d'autobus d'une part, ce qui n'est pas rentable puisqu'elles doivent maintenir toute la journée des lignes nécessaires au public mais souvent peu achalandées en dehors des heures de pointe et à des tarifs standards; d'autre part, les commissions de transport peuvent effectuer par contrat (voyages à charte-partie) des voyages spéciaux, visites touristiques, transports d'écoliers, etc., qui eux sont rentables. Il est facile de comprendre que c'est principalement dans le charte-partie que les compagnies privées opèrent, et comme ces compagnies privées sont beaucoup moins exigeantes sur leurs normes de sécurité et paient généralement très mal leurs employés, ils peuvent offrir des prix plus bas tout en faisant des affaires d'or.

MARCEL PEPIN A ROBERT BOURASSA

Le gouvernement semble décidé de faire adopter une loi (23) qui aura pour effet de redonner aux entreprises privées de transport par autobus une plus grande partie des affaires dans le domaine du transport du public.

Malgré les objections et les protestations de la fédération nationale des employés des services publics (CSN) au nom des travailleurs syndiqués du transport public de la communauté urbaine de Montréal depuis un an, le gouvernement semble s'apprêter à céder devant l'appétit des compagnies privées de transport qui exigent une plus grande part du gâteau. Le public qui voyagera dans les autobus des compagnies ne bénéficiera pas de baisse de prix. Le public n'a donc rien à retirer de ces compagnies privées. Mais par contre des compagnies telle Murray Hill, qui paient des salaires inférieurs à ceux qui sont payés par les sociétés publiques de transport pourront empocher de meilleurs profits.

De plus les bénéfices récoltés par la commission de transport de la communauté urbaine dans le champ d'activité du transport par autobus noyés continue actuellement à diminuer le déficit d'opération de la commission. Sur ce point il semble évident que les effets de cette loi se répercuteraient sur les prix que paient actuellement les usagers de la CTCUM...

Nous ne nous opposons pas au principal but de cette nouvelle loi (23) qui est de créer une commission de transport provinciale mais demanderons quelle soit amendée pour protéger les intérêts du public et des travailleurs.

Nous vous demandons également que la nouvelle loi soit amendée afin que les travailleurs qui sont privés de leurs licences par le bureau médical puissent avoir un droit d'appel auprès de la nouvelle commission provinciale.

Jusqu'à présent, les commissions de transport publiques des communautés urbaines de Montréal, Québec et Hull, grâce à un article de leur loi, avaient la priorité absolue pour les voyages à charte-partie; c'est-à-dire que ces contrats ne pouvaient être remplis par les compagnies privées qu'avec le consentement de la commission de transport publique locale. Une clause semblable vient d'être introduite dans la loi de la commission de transport de Laval et de la Rive Sud. C'est ce qui permettait aux commissions de transport publiques de diminuer leurs déficits.

Le bill 23 supprime la priorité des commissions de transport publiques dans le domaine du charte-partie dans la communauté urbaine de Montréal, Québec et Hull. Les conséquences sont faciles à prévoir: les compagnies privées vont envahir le secteur avec comme conséquence l'augmentation des déficits des commissions de transport publiques, la création d'un vaste prolétariat ouvrier dans le transport privé, des congédiements nombreux dans les commissions publiques, des conflits syndicaux dans les négociations avec les commissions publiques qui plaideront incapa-

city de payer. Alors que dans la plupart des pays, l'entreprise privée est exclue des transports publics, le bill 23 lui ouvre la porte toute grande et favorise la création d'un sous-prolétariat ouvrier.

Le dessous de l'affaire: Murray Hill et Power Corporation.

Qui peut pousser le gouvernement à une telle escroquerie? La réponse est désormais évidente pour Léon Lepage, de la Fédération des services publics de la CSN: Murray Hill et Power Corporation.

Murray Hill veut s'étendre à Montréal et peut-être ailleurs. Murray Hill jouit déjà de privilèges de la part d'Ottawa qui l'autorise à ne pas respecter le droit de priorité de la commission de transport de Montréal pour les contrats à charte-partie. Car il y a dans ce domaine aussi des luttes de juridiction fédérale-provinciale. Murray Hill, qui ne paie pas ses employés, aura le champ libre avec le bill 23 et fera une concurrence déloyale à la commission de transport de Montréal (éventuellement Québec et Hull) où les normes de sécurité et les salaires sont beaucoup plus élevés.

Et Power Corporation là-dedans? On se souvient, il y a quelques années, que Provincial Transport a été divisé en plusieurs compagnies: Voyageur, Métropolitain, etc. Provincial Transport appartenait à Canadian Steamship, qui lui appartient à Power Corporation. La raison de cette division était simple. Provincial Transport possédait des secteurs moins rentables que d'autres: quand

il demandait des augmentations de tarifs pour les secteurs moins rentables, on lui refusait compte-tenu des profits d'ensemble de la compagnie. Desmarais a donc divisé Provincial Transport par secteurs de rentabilité. Les secteurs rentables, comme Voyageur provincial et Voyageur Colonial, ont vu leurs profits s'accroître de plus de 15% pour atteindre jusqu'à plus de 30% dans certains cas. Métropolitain, qui était un secteur moins rentable, a pu facilement obtenir des hausses de tarifs, en attendant d'être liquidé ou exproprié par la commission de transport de Montréal.

Tout indique d'ailleurs qu'un véritable cartel a été créé entre Power Corporation et Murray Hill et qu'ils ont décidé de se partager les territoires. En effet, lors de la dernière négociation à Métropolitain, Desmarais en personne s'est présenté, et c'est l'avocat conseil de Murray Hill qui a négocié pour Métropolitain. Métropolitain entend si bien se retirer au profit de Murray Hill qu'il laisse ses autobus se détériorer: c'est d'ailleurs, heureuse coïncidence, ce qui a entraîné récemment que le contrat de transport des employés de Dorval soit passé de Métropolitain à Murray Hill, avec comme résultat 50 mises à pieds à Métropolitain.

Le bill 63 est donc visiblement fait pour le cartel Power Corporation-Murray Hill. Un indice de plus dans ce sens, c'est que le bill enlève la priorité des commissions de transport publiques de Montréal, Québec et Hull, alors qu'on vient tout juste de donner cette priorité aux commissions de transport de Laval et de la Rive Sud. Montréal, Québec et Hull sont exactement le territoire que veulent se partager Power Corporation et Murray Hill.

Quoi faire contre ce bill 23.

La Fédération des employés de services publics de la CSN a présenté l'été dernier un mémoire à la commission parlementaire afin d'obtenir des modifications au bill 23. Les modifications suggérées touche précisément le droit de priorité aux commissions de transport publiques dans les contrats à charte-partie et l'institution de tribunaux pour les employés qui se font retirer leur permis par le directeur du Bureau des véhicules automobiles et pour le respect des normes de sécurité. Samedi, le 22 avril, une manifestation dans les rues de Montréal regroupait des employés du taxi et des diverses compagnies de transport. Les chauffeurs de taxi, en effet, sont également concernés par le bill 23 qui appliquera vraisemblablement le rapport Bossé, refusé par les chauffeurs de taxi. La diminution du nombre de taxis se fera vraisemblablement au profit des propriétaires de flottes qui font déjà des profits de l'ordre de 25%. Le bill 23 est d'ailleurs très général et on ne sait rien des règlements à venir.

Quoi qu'il en soit, on en sait assez pour pouvoir affirmer que c'est le bill de Murray Hill et de Power Corporation, le bill des mises à pieds dans le transport, le bill du patronage, le bill anti-travailleurs.

Jusqu'ici, la réaction des commissions de transport publiques, qui sont malheureusement souvent administrées par des personnes politiques, a été très discrète. Que ces commissions ne viennent pas ensuite se plaindre de leurs déficits et de leur incapacité de payer leurs employés.